



**Emeline BASTIANELLI**

Avocat associé

*Droit des sociétés  
Droit de la famille  
Droit pénal*

**Diane PINARD**

Avocat associé

*Droit commercial  
Baux commerciaux  
Propriété intellectuelle  
Droit d'Internet*

**Sébastien SALLES**

Avocat associé

*Droit de la consommation  
Droit des contrats  
Ventes aux enchères  
Droit du travail*

**Marion PORQUET**

Assistante

**Cabinet à Marseille**

35, rue Saint Jacques  
13006 MARSEILLE

**Cabinet à Vitrolles**

Z.I. des Estroublans  
2, rue de Stockholm  
13127 VITROLLES

Tél. : 04.84.25.88.18

Fax : 04.84.25.83.87

[www.thelys-avocats.fr](http://www.thelys-avocats.fr)

*Membre d'une association de  
gestion agréée, le règlement par  
chèque est accepté*

**Président Du Tribunal  
d'instance de MARTIGUES  
Place de la Libération  
13500 MARTIGUES**

Par fax : 04.42.49.21.76

Marseille, le 3 mars 2017

**Objet : Lettre ouverte à Monsieur Le Président du Tribunal  
d'Instance de Martigues.**

Nos réf - 16/SS/283

Vos réf :

Monsieur le Président,

J'ai contacté hier votre greffe du Juge de proximité afin de pouvoir obtenir une date utile pour assigner dans les intérêts d'un de mes clients.

Il m'a été répondu que le greffe, sur instruction de sa hiérarchie, ne donnait plus de dates pour les assignations devant le Juge de proximité.

Il m'a été fortement conseillé d'augmenter mes demandes afin de passer sur la compétence du tribunal d'instance.

J'ai l'occasion de représenter très régulièrement des consommateurs qui ont des litiges de petites importances qui dépendent du Juge de proximité et il est tout à fait anormal et illégal d'empêcher un justiciable d'avoir accès à son Juge.

J'ai conscience de l'état de décrépitude dans laquelle la justice se trouve aujourd'hui et cet exemple de refus d'accès au juge au moindre justiciable est un des grands scandales de notre justice aujourd'hui.

Je sais également que les ministères privilégient aujourd'hui une privatisation de la justice dont le coût reviendra directement sur les épaules du justiciable.

Je vous permets de me laisser la liberté de trouver cette approche de la justice et de la démocratie proprement scandaleuse.

Je vous remercie de me faire parvenir sous le délai de 48 heures une date utile pour assigner devant le juge de proximité.

A défaut, j'augmenterai mes demandes dans mon dossier et engagerai la responsabilité de l'Etat compte tenu de ce dysfonctionnement majeur dont je suis sûr, vous n'êtes que la victime.

Je sais que vous avez tout à fait conscience que la justice reste un service public et lorsque ce service n'est plus rendu, la légitimité même de la notion de justice peut être mise à mal.

J'adresserai la présente lettre à mon Bâtonnier pour information utile et ainsi qu'à toutes les personnes qui pourraient se sentir concernées par ce type de problème.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma plus parfaite considération.



Maître Sébastien SALLES

[salles@thelys-avocats.fr](mailto:salles@thelys-avocats.fr)